

Article 1 Objet du concours :

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et le Parc Naturel Régional du Vexin français organisent le «Challenge Food Tech» au printemps 2022. Un Challenge entrepreneuriat et innovation autour de 2 défis liés à la Food Tech, en lien avec les enjeux du territoire, pour des étudiants et des startups à l'échelle nationale.

Les objectifs de ce Challenge sont les suivant :

- Détecter les potentiels & faire émerger des talents du secteur de la Food Tech
- Structurer une filière sur le Territoire
- Insuffler l'esprit d'entreprendre
- Identifier des opportunités, nouvelles tendances, usages dans le domaine de l'alimentaire et de l'agriculture
- Répondre aux défis concernant l'alimentation & apporter des solutions innovantes

Les thématiques du Challenge :

Défi #1 : « l'agriculture du futur »

Avec près de 2000 hectares de surface agricole utile et 25 fermes sur son territoire, la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise allie zones maraichères et zones très urbanisées.

Privilégier le manger local et les circuits courts, aider les agriculteurs du territoire, valoriser les plaines maraichères constituent ce jour certaines des priorités du territoire.

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise cherche des solutions pour :

- Améliorer la qualité et le rendement des productions agricoles & maraichères (robots, capteurs, logiciels de gestion)
- Solutions pour produire en milieu urbain (fermes urbaines ou du futur)
- Production nouvelles génération utilisant des systèmes novateurs et organismes vivants

Défi #2 : « l'innovation au service de l'alimentation du futur »

La communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et le Parc Naturel Régional du Vexin Français sont deux territoires producteurs agricoles. Le maraichage est prédominant sur le territoire cergy-pontain à l'inverse, les plaines du Vexin sont majoritairement vouées à la culture céréalière.

Valoriser et innover avec les produits locaux constitue un enjeu pour ces deux territoires.

La communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise cherche des solutions pour :

- Utiliser les productions locales (et/ou s'appuyer sur les productions locales) pour élargir les gammes de produits déjà existantes depuis leur conception jusqu'à leur distribution, imaginer de nouvelles gammes de produits ou des nouvelles recettes ;
- Valoriser les coproduits en proposant des moyens pour recycler les déchets agricoles, alimentaires et favoriser leur réemploi

Les cibles du Challenge :

- Catégorie étudiante : tous les étudiants peuvent être candidats à ce concours, soit seul, soit en équipe
- Catégorie start-ups : toutes les startups de moins de 3 ans.

Article 2 Conditions de participation :

Les participants :

Le concours est ouvert à :

- Tous les étudiants sans distinction d'âges, de secteurs géographiques ou filière, porteur d'un projet en lien avec les thématiques du Challenge définies à l'article 1. Les participants peuvent concourir seul ou en équipe, dans la limite de 6 personnes par équipe.
- Toutes les start-ups de moins de 3 ans ayant une activité ou un projet de développement en lien avec les thématiques du Challenge définies à l'article 1. Chaque start-up participante est représentée par un maximum de 3 personnes.

Conditions d'éligibilité :

Catégorie Etudiants

- ▲ Être étudiant
- ▲ Être porteur d'une idée, d'un produit, ou d'un service à caractère innovant dans les thématiques décrites à l'article 1 et répondant à l'un des deux défis
- ▲ Ne déposer qu'un dossier par projet
- ▲ Un candidat ne peut pas faire partie de plusieurs équipes
- ▲ Avoir complété le dossier de candidature et l'avoir renvoyé avant le 31 décembre 2021 minuit

Catégorie start-ups

- ▲ Entreprise créée et ayant moins de 3 ans à la date de soumission du dossier de candidature
- ▲ Porteuse d'une idée, d'un produit, ou d'un service à caractère innovant dans les thématiques décrites à l'article 1 et répondant à l'un des deux défis
- ▲ La start-up candidate ne peut pas faire partie de plusieurs équipes et ne doit déposer qu'un dossier
- ▲ Avoir complété le dossier de candidature et l'avoir renvoyé avant le 31 décembre 2021 minuit

Article 3 : Inscription, dépôt et sélection des projets :

L'inscription au concours :

- ▲ L'inscription est obligatoire pour participer au concours
- ▲ L'ensemble des informations relatives au concours est disponible sur le site www.entreprendre-cergyponoise.fr.
- ▲ Afin de participer au concours, les candidats devront : 1 – remplir le formulaire de préinscription (disponible sur le site www.entreprendre-cergyponoise.fr) et 2 – à réception du dossier envoyé par les organisateurs du Challenge, compléter le dossier de candidature et l'accompagner d'une vidéo d'une minute présentant le projet et le renvoyer aux personnes contacts du Challenge par mail avant le ~~31 décembre minuit~~ **9 janvier 2022 minuit** (coordonnées ci-dessous).
- ▲ **Afin que l'inscription au Challenge soit bien prise en compte, les candidats doivent compléter le formulaire de pré-inscription ET renvoyer par mail le dossier de candidature complet (dossier écrit + vidéo) correspondant à la catégorie visée « étudiant » ou « start-up ».**
- ▲ Aucun dossier ne sera recevable après le ~~31 décembre 2021~~ **9 janvier 2022** minuit, date limite de réception des candidatures, date du courrier électronique/date de dépôt du formulaire faisant foi.
- ▲ Les candidats étudiants peuvent concourir seul ou en équipe, dans la limite de 6 membres représentant l'équipe le jour du Challenge.
- ▲ Concernant la catégorie « étudiant » : Pour les personnes déposant un dossier seule, ainsi que pour les équipes n'ayant pas atteint le nombre de 6, les équipes organisatrices, ainsi que leurs partenaires proposeront des outils permettant la mise en relation avec des étudiants d'autres établissements et ce dans l'objectif de constituer des équipes pluridisciplinaires.
- ▲ Concernant la catégorie « étudiant », en parallèle de l'inscription au concours peut être déposé sur le site www.gouvernement.fr/le-statut-national-etudiant-entrepreneur un dossier de candidature visant à

l'obtention du statut d'étudiant entrepreneur. Les étudiants possédant le statut d'étudiant entrepreneur se verront ouvrir un parcours d'accompagnement dispensé par CY Entreprendre ou par le PEPITE de leur établissement de rattachement. Les autres étudiants bénéficieront d'un accompagnement proposé par les équipes de la Turbine ou du Hub de l'Entrepreneuriat de la CACP.

- ✦ Le présent règlement sera consultable en ligne sur le site Entreprendre de la CACP : www.entreprendre-cergypontoise.fr et envoyé aux participants.
- ✦ Une plénière de sensibilisation aux questions de Propriété Intellectuelle sera proposée.

Suivi des dossiers et accompagnement :

- ✦ Les équipes de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise ainsi que l'équipe de La Turbine Cergy-Pontoise restent à la disposition des candidats pour toutes questions ou demandes d'aide en lien avec les procédures d'inscriptions et de dépôts de dossiers.

Les points d'informations et contacts du Challenge :

- ✦ **Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise - Hôtel d'agglomération**, Parvis de la Préfecture – BP 80309, 95027 Cergy-Pontoise Cedex
Mme Eléonore IZQUIERDO
0134419053 – eleonore.izquierdo@cergypontoise.fr
- ✦ **La Turbine Cergy-Pontoise** – 32 boulevard du port, CS 20001, 95015 Cergy-Pontoise
Mme Magali TERRASSON
0134406500 – magali@laturbine-cergypontoise.fr

Article 4 : Sélection des participants au « Challenge Food Tech»

La sélection des dossiers se fera en janvier 2022 lors d'un comité de sélection (composition du comité ci-dessous).
Les résultats seront communiqués à partir 17 janvier 2022

20 projets au maximum seront sélectionnés – 10 projets dans la catégorie « Etudiants » et 10 projets dans la catégorie « Start-up ».

Les candidats sélectionnés recevront une convocation par mail suite à laquelle ils devront confirmer leur participation à la phase finale par retour de mail dans un délai de 7 jours.

Ils recevront des attestations de participation au concours à faire valoir auprès de leurs établissements et/ou entreprises.

Les catégories étudiant et start-up n'entrent pas en concurrence. Une grille d'évaluation avec des critères différents sera appliquée à chacune des catégories.

Les 20 équipes retenues à l'issues du comité de sélection pourront être coachées par des personnes compétentes. Une sensibilisation aux questions de propriété intellectuelle sera proposée aux équipes sélectionnées en format plénière.

Critères de sélection

- ✦ Dossier de candidature complet
- ✦ Vidéo de présentation du projet d'une minute
- ✦ Originalité de l'idée, du produit ou du service proposé au regard du défi retenu
- ✦ La cohérence de l'ensemble du projet
- ✦ Intérêts pour le territoire de Cergy-Pontoise et le Parc Naturel Régional du Vexin français
- ✦ Concernant la catégorie « étudiant », l'initiative sera récompensée. Il est attendu des équipes étudiantes une idée, avec prototypage et ébauche de business modèle.
- ✦ Concernant la catégorie « start-up », les projets d'avenir sur le territoire seront récompensés. Il est attendu des start-ups une solution pouvant être mise en place rapidement avec un prototypage avancé et un business modèle défini.

Composition du comité de sélection :

Le comité de sélection sera composé de 6 membres appartenant au monde académique et de l'entrepreneuriat. Le comité de sélection sera présidé par un élu de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. Le comité de sélection examinera la pertinence du dossier comme décrit à l'article 6.

Article 5: Déroulé de la journée « Challenge Food Tech» pour les candidats sélectionnés

La journée du Challenge est divisée en deux temps forts : les «Battles» et la Finale.

Les «Battles»

- ⤴ Dans ce créneau 3 épreuves auront lieu :
- ⤴ Épreuve 1 10H/11H30 « Pitch Challenge » chaque projet aura 3 minutes pour convaincre le jury de l'intérêt et de la désirabilité de leur projet.
- ⤴ Épreuve 2 11H30/15H00 « Preuve de concept Challenge » chaque projet pourra démontrer la faisabilité technique du projet à travers une maquette/démo.
- ⤴ Épreuve 3 15H00/17H00 «Business model canva Challenge » chaque projet aura 2 minutes pour exposer son business model canva et démontrer la viabilité du projet.

- ⤴ A l'issue de ces 3 épreuves et à partir d'une grille d'évaluation pré-définie, le jury « Battle » fera une sélection des 6 meilleurs projets : 3 projets dans la catégorie « Etudiants », 3 projets dans la catégorie « Star-up ».
- ⤴ Le jury « Battle » devra également sélectionner un projet « Coup de Cœur » parmi les 14 projets non retenus.

« La Finale » (17h/21h)

- ⤴ Les 6 équipes sélectionnées se verront attribuer un coach particulier et auront 1h30 pour travailler sur la construction de leur projet en détail (marketing, finance, business plan, juridique) en format présentation slides
- ⤴ A partir de 18h30, les 6 équipes finalistes auront 10 minutes chacune pour convaincre le Grand Jury et le public, de la viabilité, de la faisabilité, de l'intérêt pour le territoire de leur projet et de leur motivation pour remporter le Challenge dans leur catégorie.
- ⤴ Un Grand Jury sera chargé d'évaluer chaque projet
- ⤴ Les équipes passeront par catégorie
- ⤴ A 20h30 le Grand Jury annoncera les résultats.

Note : le format de cette journée de finale pourra évoluer notamment en raison des conditions sanitaires.

Composition du Jury « Battle » :

Le Jury « Battle » sera composé de 6 membres experts ainsi que de membres d'Honneur, élus de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Le Jury Battle sélectionnera les équipes finalistes comme décrit à l'article 6, par ailleurs il déterminera le « coup de cœur du Jury ».

Les 6 membres du Jury « Battle » prendront part au coaching des équipes finalistes.

Composition du « Grand Jury » pour la Finale :

Le « Grand Jury » sera composé de 4 membres experts ainsi que de membres d'Honneur, élus de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise ainsi que du Parc Naturel Régional du Vexin français.

Le « Grand Jury » sera composé d'experts des domaines suivants :

- Grande distribution
- Agriculture
- Tech
- Restauration

Le Grand Jury établira un classement entre les équipes finalistes comme décrit à l'article 6.

Article 6: Critères de sélection le Jour J

Les « battles »

- ⤴ Originalité de l'idée, du produit ou du service proposé au regard du défi retenu
- ⤴ La performance à l'oral pour le « pitch Challenge ». Attendu : pitch de 3 minutes, sans support. Une grille d'évaluation sera fournie au Jury « Battle ».
- ⤴ La faisabilité technique pour le « La Preuve de Concept ». Attendu : maquette, démo ou MVP (produit minimum viable) en fonction des catégories. Les candidats auront un temps dédié à la préparation des démonstrations avant l'évaluation des POC (Preuve de Concept) par le Jury « Battle ».
- ⤴ La faisabilité économique pour le « Business Model Canva ». Attendu pitch de 5 minutes présentant le business Model Canva / modèle économique. L'objectif de cette épreuve est de démontrer la viabilité du projet en faisant un focus sur le business et le marché.
- ⤴ L'esprit d'équipe, la motivation et l'ambition du groupe

« La Finale »

- ⤴ Originalité de l'idée, du produit ou du service proposé
- ⤴ La performance à l'oral devant le grand jury
- ⤴ L'originalité et la qualité de la présentation
- ⤴ La présentation du projet et son évolution avec les coachs
- ⤴ Le positionnement par rapport au marché
- ⤴ La viabilité et la faisabilité du projet
- ⤴ La valeur ajoutée et les retombées économiques
- ⤴ La cohérence globale du projet en lien avec le défi retenu
- ⤴ L'intérêt pour le Territoire
- ⤴ Le caractère innovant de la solution proposée

Article 7: Dotations du concours :

- ⤴ Les lauréats recevront des prix en fonction de leur catégorie :

Catégorie « Etudiant » - récompenses des 3 équipes lauréates (par équipe)

- *1^{er} prix : un bureau au sein de la Turbine pendant 6 mois + 1 MacBook (prix d'une valeur de 3050€)
- *2^{ème} prix 1 iPad + 1 machine Nespresso (prix d'une valeur de 470€)
- *3^{ème} prix 1 iPad (prix d'une valeur de 390€)

Catégorie « Start-up » - récompenses des 3 start-ups lauréates

- *1^{er} prix 10 000 euros
- *2^{ème} prix 5000 euros
- *3^{ème} prix 1000 euros

Les prix sont mentionnés à titre indicatif, l'acquisition des lots se fera sous réserve de partenariats avec les entreprises.

Catégorie « Coup de cœur du jury » – 1 Coaching marketing d'influence.

Ce coaching sera réalisé par les membres du Hub de l'Entrepreneuriat de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

La remise des prix se fera le 7 avril 2022 à partir de 21h, à La Turbine Cergy-Pontoise, 32 boulevard du Port, CS 20002, 95015 Cergy-Pontoise.

Article 8: Calendrier prévisionnel :

- ⤴ Ouverture des candidatures : 18 novembre 2021
- ⤴ Clôture des candidatures : 31 décembre 2021, minuit
- ⤴ Comité de sélection : 14 Janvier 2022
- ⤴ Annonce des candidats retenus à partir du 17 janvier 2022
- ⤴ Challenge Food Tech le 7 avril 2022
- ⤴ Notification des lauréats le 7 avril 2022

Article 9: Confidentialité des dossiers :

Les organisateurs de ce concours garantissent la confidentialité des dossiers reçus (modèles, dessins, produits, et tout autre contenu).

Chaque membre du jury et du comité de sélection signera un accord de confidentialité

Article 10: Acceptation du règlement :

La participation au concours et l'inscription impliquent de la part des candidats l'acceptation sans restriction du présent règlement.

Article 11: Annulation du concours « Challenge Food Tech»

En cas d'insuffisance du nombre de dossiers reçus dans la phase initiale ou de dossier reçus ne correspondant pas aux critères d'éligibilités de l'article 5, l'équipe d'organisation se réserve le droit d'annuler le concours « Challenge Food Tech» ou de ne pas attribuer un ou plusieurs prix.

En cas de restrictions sanitaires et notamment l'impossibilité de réunir plus de 20 personnes, l'équipe d'organisation se réserve le droit d'annuler le concours « Challenge Food Tech» ou d'en modifier les conditions de réalisation.

Article 12: Données personnelles

La CACP s'engage au respect des dispositions réglementaires et légales conformes au Règlement Général pour la Protection des Données à caractère personnel. Ainsi :

1. Nature des données personnelles

Dans le cadre du Challenge, les données personnelles que la CACP est amenée à recueillir proviennent des informations volontairement fournies par les participants en remplissant les formulaires d'inscription.

Ces données concernent :

- Les étudiants participants avec leur identité (nom et prénom), leur adresse mail ainsi que leurs coordonnées téléphoniques
- Le noms et adresses mail ainsi que les coordonnées téléphoniques des représentants des start-ups au Challenge.

2. Usage des données personnelles

Les données personnelles définies ci-dessus sont recueillies dans le strict cadre du Challenge Food Tech.

Elles ne pourront être utilisées dans un autre cadre et seront supprimées dans l'année qui suit le Challenge.

3. Destinataire des données personnelles

Les destinataires des données recueillies sont les seuls services organisateurs de la CACP, son prestataire Wacano et les membres des jurys.

En aucun cas les données ne seront transmises à des acteurs commerciaux ou publicitaires.

4. Droits des personnes ayant confié leurs données personnelles

Dans le cadre de la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles, les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement. Ces personnes disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données de la CACP :

*par voie électronique : dpomutualise@cergypontoise.fr

*par courrier postal :

Le délégué à la protection des données
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
Hôtel d'agglomération
Parvis de la Préfecture – CS 80 309
95027 Cergy Pontoise cedex

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de géolocalisation n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

5. Photos du Challenge

Afin de respecter les droits à l'image de chacun, les participants s'engagent à garantir à la CACP que les vidéos qu'ils transmettront à la CACP seront libres de droits et respecteront bien le recueil du consentement des personnes filmées. En s'inscrivant au Challenge les participants autorisent l'utilisation de leur image (photos et vidéos) qui seront prises à l'occasion du Challenge.

Ces images seront utilisées aux seules fins de communication institutionnelle liée à l'évènement. La CACP s'engage à ce que les images ne fassent l'objet d'aucune utilisation dans un cadre commercial et s'interdit de procéder à une exploitation de ces images susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation.

Ces images pourront être utilisées dans la limite de 5 ans à compter de la date du Challenge. Au-delà les photos ne seront plus utilisées ou reproduites sans une nouvelle autorisation sollicitée auprès des personnes concernées.

La CACP s'engage au respect des dispositions réglementaires et légales conformes au RGPD.